

## MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE

Les prestations demandées consistent à :

1) récolter les données relatives aux comptes 2004 et budgets 2004-2005 des communes et provinces de Belgique (services ordinaires et extraordinaires) pour les fonctions et sous-fonctions 7 (Enseignement, culture, loisirs, cultes) et 8 (Action sociale et santé publique), tant en dépenses qu'en recettes. Ces informations, une fois récoltées, devront être intégrées dans la base de données existante en adaptant si nécessaire l'outil déjà constitué sous format Access et résultant d'une requête d'une année antérieure. Une attention particulière devra être apportée aux communes et provinces n'ayant pas répondu à la récolte faite en 2003, afin d'apporter les solutions adéquates pour maximiser le taux de réponse.

### **Coopération régionale.**

Pour la Wallonie, le protocole d'échanges de données a été relancé à travers le projet e-tutelle. Il y a lieu de créer les synergies adéquates et d'adapter éventuellement la base de données existante pour prendre en compte ce protocole. Les contacts devront donc être établis dans ce sens avec la Direction générale des pouvoirs locaux (DGPL) de la Région wallonne.

Pour la Région bruxelloise, il est nécessaire de tenir compte du logiciel " Publicount " à partir duquel les données devront être extraites. La base de données existante en Communauté devra contenir un module permettant l'importation de ces informations au départ de ce logiciel. Le prestataire prendra les contacts nécessaires avec les régions pour établir les aspects techniques des conventions de coopération entre la Communauté et ces entités régionales.

2) Elaborer et développer des modèles de rapports qui permettront à la Communauté française d'exploiter facilement les données récoltées. Dans ce cadre, le prestataire devra faire des propositions de reporting reprenant les variables essentielles à exploiter, des niveaux d'agrégation de données, des comparaisons dans le temps et dans l'espace entre les communes, par arrondissement et par provinces, des comparaisons avec des données socio-économiques telles que la population, le taux de chômage. Ces rapports devront être construits dans un environnement Access et intégrés à l'outil existant

Publié le : 2006-01-27 N. 000964 Page : 833

---

### AVIS DE MARCHÉ

Type de marché : Services

#### SECTION I. POUVOIR ADJUDICATEUR

I.1) Nom et adresse du pouvoir adjudicateur : La Communauté française, A l'attention de : Monsieur Henry Ingberg, Secrétaire général, Ministère de la Communauté française, Boulevard Léopold II 44, 1080 Bruxelles. Tél. 02/413 36 33. Fax 02/413 35 63.  
E-mail: d.i.recherche@cfwb.be.

I.2) Adresse auprès de laquelle des informations complémentaires peuvent être obtenues : Communauté française de Belgique - Secrétariat général - Service de la Recherche, A l'attention de : Madame Dominique Simon - Chargée de Recherches Service de la Recherche, Boulevard Léopold II 44, 1080 Bruxelles. Tél. 02/413 24 27. Fax 02/413 35 63.  
Courrier électronique (e-mail) : d.i.recherche@cfwb.be.

I.3) Adresse auprès de laquelle le cahier spécial des charges et les documents peuvent être obtenus : Communauté française de Belgique - Secrétariat général - Service de la Recherche, A l'attention de : Madame Nathalie Baudine - Assistante Service de la Recherche, Boulevard Léopold II 44, 1080 Bruxelles. Tél. 02/413 36 41. Fax 02/413 35 63.

Courrier électronique (e-mail) : d.i.recherche@cfwb.be.

I.4) Adresse à laquelle les offres/demandes de participation doivent être envoyées :  
Communauté française de Belgique - Secrétariat général - Service de la Recherche, A  
l'attention de : Monsieur Jean-Claude Torfs - Responsable du Service de la Recherche,  
Boulevard Léopold II 44, 1080 Bruxelles. Tél. 02/413 36 33. Fax 02/413 35 63.  
Courrier électronique (e-mail) : d.i.recherche@cfwb.be.

## SECTION II. OBJET DU MARCHE

II.1) Description :

II.1.3) Type de marché de services : Catégorie de services (voir l'annexe 2 de la loi) A 9.

II.1.4) Intitulé attribué au marché par le pouvoir adjudicateur : Etude sur les recettes et dépenses des communes et provinces dans les compétences communautaires.

II.1.5) Description/objet du marché :

**Les prestations demandées consistent à :**

**1) récolter les données relatives aux comptes 2004 et budgets 2004-2005 des communes et provinces de Belgique (services ordinaires et extraordinaires) pour les fonctions et sous-fonctions 7 (Enseignement, culture, loisirs, cultes) et 8 (Action sociale et santé publique), tant en dépenses qu'en recettes. Ces informations, une fois récoltées, devront être intégrées dans la base de données existante en adaptant si nécessaire l'outil déjà constitué sous format Access et résultant d'une requête d'une année antérieure. Une attention particulière devra être apportée aux communes et provinces n'ayant pas répondu à la récolte faite en 2003, afin d'apporter les solutions adéquates pour maximiser le taux de réponse.**

### Coopération régionale.

**Pour la Wallonie, le protocole d'échanges de données a été relancé à travers le projet e-tutelle. Il y a lieu de créer les synergies adéquates et d'adapter éventuellement la base de données existante pour prendre en compte ce protocole. Les contacts devront donc être établis dans ce sens avec la Direction générale des pouvoirs locaux (DGPL) de la Région wallonne.**

**Pour la Région bruxelloise, il est nécessaire de tenir compte du logiciel " Publicount " à partir duquel les données devront être extraites. La base de données existante en Communauté devra contenir un module permettant l'importation de ces informations au départ de ce logiciel.**

**Le prestataire prendra les contacts nécessaires avec les régions pour établir les aspects techniques des conventions de coopération entre la Communauté et ces entités régionales.**

**2) Elaborer et développer des modèles de rapports qui permettront à la Communauté française d'exploiter facilement les données récoltées. Dans ce cadre, le prestataire devra faire des propositions de reporting reprenant les variables essentielles à exploiter, des niveaux d'agrégation de données, des comparaisons dans le temps et dans l'espace entre les communes, par arrondissement et par provinces, des comparaisons avec des données socio-économiques telles que la population, le taux de chômage.**

**Ces rapports devront être construits dans un environnement Access et intégrés à l'outil existant.**

II.1.6) Lieu d'exécution des travaux, de livraison des fournitures ou de prestation des services : Administration de la Communauté française, ainsi que Région wallonne, Région de Bruxelles-capitale, Région flamande, communes et provinces belges, services régionaux de tutelles et éventuellement d'autres administrations selon les besoins.

II.1.7) Nomenclature :

Objet Principal : Descripteur principal : 74121000

II.2) Division en lots : Non

### SECTION III. RENSEIGNEMENTS D'ORDRE JURIDIQUE, ECONOMIQUE, FINANCIER ET TECHNIQUE

Renseignements concernant la situation propre de l'entrepreneur/du fournisseur/du prestataire de services et renseignements et formalités nécessaires pour l'évaluation de la capacité économique, financière et technique minimale requise : Les critères de sélection qualitative doivent permettre à l'administration d'apprécier la capacité des candidats à exécuter le marché, en vérifiant s'ils ne se trouvent pas en situation d'exclusion (faillite, irrespect des obligations sociales ou fiscales....) et s'ils disposent bien d'une capacité financière, économique; technique et scientifique suffisante.

Il est à relever que l'examen de la qualification des soumissionnaires s'effectue avant l'examen des offres, y compris sur le plan de la régularité.

La sélection qualitative des soumissionnaires s'effectuera :

1. particulièrement sur base des critères suivants l'expérience acquise en matière de finance des pouvoirs publics, en particuliers locaux;
2. l'expérience et la disponibilité du know how nécessaire au traitement de l'information;
3. les garanties financières présentées par le soumissionnaire;
4. l'expérience et la qualité des chercheurs qui recueilleront et traiteront les données formant le marché;
5. l'existence d'expérience de travaux de recherche d'ampleur similaire;
6. des garanties de pérennité.

Ces critères seront examinés sur base des documents fournis en application de l'Arrêté royal du 8 janvier 1996 relatif aux marchés publics de travaux, de fournitures et de services, et aux concessions de travaux publics.

En particulier, peut-être exclu de la participation le soumissionnaire qui ne présente pas les documents suivants de manière satisfaisante ou pertinente.

III.1) Situation juridique (cas d'exclusion) - références requises : un extrait du casier judiciaire du soumissionnaire ou du mandataire conformément à l'article 69, 1<sup>o</sup>, 2<sup>o</sup> et 3<sup>o</sup> de l'A.R. du 8 janvier 1996;

une attestation ad hoc en matière sociale, conformément aux articles 69, 5<sup>o</sup> et 90, par. 3 et 4 de l'A.R. du 8 janvier 1996.

III.2) Sécurité sociale : Le montant estimé du marché excède 22.000 EUR, hors T.V.A. : Oui

III.3) Capacité économique et financière - références requises : selon l'article 70, 1<sup>o</sup>, et et/ou 3<sup>o</sup> de l'A.R. du 8 janvier 1996, ainsi que la présentation de garanties appropriées lorsque le soumissionnaire est un département juridiquement non autonome d'une institution tierce.

III.4) Capacité technique - références requises : selon l'article 71, 1<sup>o</sup>, 2<sup>o</sup>, 6<sup>o</sup> et 8<sup>o</sup>, et article 72, par. 3, alinéas 1 et 2 de l'A.R. du 8 janvier 1996, ainsi que par trois moyens complémentaires : mention dans la liste correspondant à l'article 71, 2<sup>o</sup> des services exécutés en lien avec l'objet du marché;

mention du nom et des qualifications professionnelles appropriées des personnes qui seront chargées de l'exécution des services en question;

mention (commanditaire, objet, date, référence de rapports) de travaux exécutés pour la

Communauté française de Belgique dans un domaine lié aux questions budgétaires de l'institution.

#### SECTION IV. PROCEDURE

IV.1.1) Type de procédure : Appel d'offre restreint

IV.2) Renseignements d'ordre administratif :

IV.2.1) Numéro de référence attribué au dossier par le pouvoir adjudicateur : PROCOM-S.R.2006/1

IV.2.3) Date limite de réception des offres ou des demandes de participation : 13/02/2006, à 12 heures.

IV.2.4) Langue(s) pouvant être utilisée(s) dans l'offre ou la demande de participation : FR

#### SECTION V. RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

V.4) Date d'envoi du présent avis : 18/01/2006

(@Ref :00000000/2005901002)